



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.



Économie

Recherche et développement un peu à la traîne en Pays de la Loire

Dans le n° **28 d'Insee Analyses Pays de la Loire** (mars 2016, 4 p.), Pierre Chaillot et Louisa Hamzaoui explorent l'activité de recherche et développement (R&D) dans les Pays de la Loire ⁽¹⁾.

Les deux auteurs constatent que cette activité y est parmi les plus faibles des régions françaises : elle représente 1,2 % du produit intérieur brut (PIB) régional en 2013, contre 2,3 % en France métropolitaine, loin de l'objectif européen de 3 % pour 2020.

Pour Pierre Chaillot et Louisa Hamzaoui, ce résultat s'explique notamment « *par les choix d'implantation des grands établissements de recherche en France et par la nature du tissu productif local* ». Ils précisent que « *la recherche est fortement sous-représentée dans les établissements publics spécialisés tandis qu'elle est assez dynamique dans ceux d'enseignement supérieur. La recherche privée est peu présente dans les grandes entreprises régionales, tandis qu'elle est plus répandue dans les PME de la région* »...

La seule recherche privée, dans les Pays de la Loire, est en retrait à l'image de la recherche publique. Cependant, « *les départements possédant des pôles de compétitivité et des établissements d'enseignement supérieur ont une recherche privée plus élevée que les autres* ». Ainsi, la recherche privée est très présente en Loire-Atlantique : 40 % des dépenses de recherche privées régionales et des effectifs de R&D. « *Ce département, le plus peuplé et siège de la métropole régionale, remarque l'Insee, concentre une forte part des entreprises à forte intensité technologique* ».

Viennent ensuite le Maine-et-Loire et la Sarthe, qui consacrent respectivement autour d'un quart et d'un sixième de la dépense régionale et des effectifs totaux de R&D. La Vendée et la Mayenne sont les départements dans lesquels la recherche privée est moins répandue avec respectivement 10 % et 7 % de la recherche privée régionale et des effectifs de R&D.



Santé publique

Cigarette électronique : oui... mais...

Dans un nouvel avis publié le 24 février 2016, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a actualisé son précédent avis d'avril 2014. Le HCSP se positionne de manière très nuancée.

D'un côté, il observe que la cigarette électronique peut être considérée comme une aide pour arrêter sa consommation de tabac ou, du moins, la réduire. Cependant, d'un autre côté, le HCSP précise que celle-ci « *pourrait constituer une porte d'entrée dans le tabagisme* ». En outre, elle « *induit un risque de re-normalisation de la consommation de tabac compte tenu de l'image positive véhiculée par son marketing et sa visibilité dans les espaces publics* ».

La cigarette électronique offre des bénéfices en termes de santé. Il n'empêche que le HCSP recommande de « *maintenir les modalités d'interdictions de vente et de publicité prévues par la loi et d'étendre l'interdiction d'utilisation à tous les lieux affectés à un usage collectif* ». Il y a des risques et il y a des avantages : le HCSP ne tranche pas vraiment. Il invite à poursuivre les recherches, à assurer la sécurité des consommateurs, à envisager une cigarette électronique « *médicalisée* ».

(1) – « Les PME, un levier pour la recherche et le développement dans les Pays de la Loire ».



La France compte maintenant moins de 36 000 communes

La Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) ⁽¹⁾ consacre son *Bulletin d'information statistique (BIS)* n° 108 de mars 2016 aux communes nouvelles, en France, au 1^{er} janvier 2016.

À cette date, précisent tout d'abord les deux auteurs du dossier, Sylvie Plantevignes et Lionel Sebbane, 1 090 communes ont fusionné pour former 317 communes nouvelles. La France compte dorénavant moins de 36 000 communes (35 885 très précisément, en métropole et DOM).

Les communes nouvelles sont majoritairement de petite taille. Un peu plus de 50 % sont composées de deux communes seulement ; près de 20 %, de trois communes. La plus importante se situe dans le Calvados : Livarot-Pays-d'Auge regroupe vingt-deux communes.

En nombre d'habitants, la plus importante commune nouvelle est Cherbourg-en-Cotentin (près de 84 000 habitants, regroupant 5 communes). Ce sont encore le plus souvent des collectivités avec peu d'habitants : 21 % des communes nouvelles ont moins de 1 000 habitants ; 28 % comptent de 1 000 à 2 000 habitants...

Les communes nouvelles se concentrent sur quelques départements. Ainsi, 36 % sont situées dans la Manche (36), le Maine-et-Loire (25), l'Orne (20), l'Eure (18) et le Calvados (15 – au total, 114 communes nouvelles). Dans la Manche, ce sont 20 % des communes du département qui ont fusionné, et 37 % dans le Maine-et-Loire. Si 67 départements comptent au moins une commune nouvelle, 34 n'en comportent aucune.

Dix-neuf communes nouvelles résultent de la fusion de toutes les communes d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Cette fusion implique la suppression des EPCI concernés et les communes nouvelles deviennent... des communes isolées. Elles ont alors deux ans pour choisir un EPCI de rattachement.

La DGCT observe d'autres situations très particulières comme avec ces communes nouvelles constituées de communes situées dans le périmètre de plusieurs départements, arrondissements ou cantons. Telles Ingrandes (Maine-et-Loire) et Le Fresne-sur-Loire (Loire-Atlantique) qui ont fusionné, ce qui a nécessité un décret pour modifier entre autres les limites territoriales des deux départements. Cette commune nouvelle est intégrée dans le Maine-et-Loire...



Nous avons déjà publié

« Département de la Mayenne : 255 communes... et trois communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016 », *CÉAS-point-com* n° 638 du 8 janvier 2016.

« De 25... à 317 communes nouvelles en un an », *CÉAS-point-com* n° 643 du 12 février 2016.



« Nous sommes dans l'un de ces moments de notre histoire où nous devons nous réveiller, sortir de la torpeur, de la morosité, retrouver la confiance en nous-mêmes (...). Cela signifie que nous devons nous affranchir de la peur qui est toujours mauvaise conseillère. C'est la peur que veut nous inspirer le terrorisme. Il parvient à ses fins désormais : avec la seule annonce de prétendus attentats, il bloque les avions, les trains, vide les places, les musées, les magasins, tue le tourisme. En un mot, il chamboule tout, y compris l'économie et les relations entre les groupes et les personnes. Il faut évidemment se défendre avec énergie, parer les coups à l'avance. Mais faut-il pour autant cesser de nous comporter normalement ? Certes pas, sinon c'est bel et bien le terrorisme qui l'emporte. »

François Régis Hutin, « Que règne la liberté d'expression et de pensée » (éditorial), *Ouest-France* des 2 et 3 janvier 2016.

(1) – La DGCT relève du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales.